

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 avril 2010

Compte-rendu

L'an deux mille dix, le neuf du mois de avril, à vingt heures et dix minutes, le Conseil Municipal de la commune de VIELVERGE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation, en date du 3 avril 2010, de Monsieur Alain CHARLET, Maire en exercice.

Étaient présents :

Monsieur Alain CHARLET : Président

Madame Murielle ROCHE : 1^{ère} Adjointe

Madame Mireille THIÉBAUD : 2^{nde} Adjointe

Mesdames Évelyne SOMMET et Corinne CORTOT, Messieurs Arnault MERLE, Boris OUDOT, Pascal BELLORGET (arrivé à 20H12) et Gérald THIBERT (arrivé à 20H12), conseillers municipaux

Secrétaire de séance désignée : Madame Corinne CORTOT



Chaque conseiller ayant reçu le procès verbal du Conseil Municipal du 12 mars 2010, Monsieur Alain CHARLET demande s'il y a des corrections à y apporter. Sans correction, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Subventions aux associations :

Avant d'étudier les différents dossiers, Monsieur Alain CHARLET rappelle les critères d'attribution qui avaient été définis :

- les associations du village peuvent prétendre à une subvention à hauteur de 100 € compte tenu de leur implication dans la vie de notre cité,
- les structures parmi lesquelles sont adhérents des jeunes du village, peuvent se voir attribuer la somme de 10 € par enfant,
- pour toutes les autres associations, un forfait de 50 € peut être appliqué.

Ces différents critères ne sont pas figés. Ils peuvent évoluer en fonction de l'intérêt des demandes de subventions soumises au conseil municipal.

1) L'amicale des sapeurs pompiers de Pontailier-sur-Saône sollicite une subvention pour le fonctionnement de sa **section « Jeunes Sapeurs Pompiers »** qui comporte, pour l'année 2010, 9 jeunes (15 en 2009). Monsieur le Maire précise qu'une jeune fille du village est membre de cette association et que la section participe aux manifestations patriotiques sur la commune (8 mai et 11 novembre).

Monsieur Alain CHARLET invite le Conseil Municipal à se prononcer sur l'octroi d'une subvention de 100 € en faveur de la section « Jeunes Sapeurs Pompiers » de l'amicale des sapeurs pompiers de Pontailler-sur-Saône.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité sur l'octroi d'une subvention de 100 € à la section « Jeunes Sapeurs Pompiers » de l'amicale des sapeurs pompiers de Pontailler-sur-Saône.

2) L'Entente Sportive Pontailler Lamarche, dont la discipline est le football, sollicite une aide financière de la commune pour la saison sportive 2009/2010. Ce club sportif compte 181 adhérents dont 13 jeunes issus de Vielverge (9 âgés de moins de 15 ans). La subvention permettrait d'acquérir du matériel sportif afin de faire jouer les jeunes dans de bonnes conditions.

Monsieur Alain CHARLET invite le Conseil Municipal à se prononcer sur l'octroi d'une subvention de 90 €, soit 10 € par enfant de moins de 15 ans en faveur de l'Entente Sportive Pontailler Lamarche.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité pour l'octroi d'une subvention de 90 € à l'Entente Sportive Pontailler Lamarche.

3) Le C.F.A. Interprofessionnel de l'Yonne, le C.F.A. « La Noue » et l'Association pour la formation professionnelle dans le bâtiment et les travaux publics de la Côte d'Or sollicitent une aide financière pour participer aux frais de scolarité de cinq élèves issus de notre village.

Monsieur Alain CHARLET propose de refuser ces demandes au motif que les établissements concernés ne relèvent pas de la compétence communale et invite le Conseil Municipal à se prononcer sur le refus de ces dossiers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité pour les refus cités ci-dessus.

4) Les associations suivantes sollicitent une subvention auprès de notre commune :

- **Amicale des aveugles et handicapés visuels civils de la Côte d'Or et région** a pour but l'amélioration du quotidien des aveugles et des malvoyants ainsi que leur intégration dans la société. La subvention sollicitée permettrait l'agrandissement du foyer d'hébergement et subvenir aux besoins de la bibliothèque.
- **Association « France Alzheimer Côte d'Or »** a comme objectif d'aider les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et maladies apparentée ainsi que leurs proches à vivre avec les malades. La subvention sollicitée permettrait à l'association de poursuivre ses actions.
- **Association française contre les myopathies – délégation de Côte d'Or** agit au quotidien en apportant un soutien moral et un accompagnement indispensables aux personnes atteintes de maladies neuromusculaires. La subvention sollicitée permettrait à l'association de poursuivre ses actions.

- **Association française des sclérosés en plaques** apporte son soutien aux personnes atteintes de sclérose en plaques. La subvention sollicitée permettrait à l'association de poursuivre ses actions.
- **Comité départemental de la semaine nationale des personnes handicapées physiques** vient en aide aux personnes handicapées. Il organise chaque année une manifestation à Dijon dans le cadre de la semaine nationale des personnes handicapées physiques. La subvention sollicitée permettrait à l'association de poursuivre ses actions.

Monsieur le Maire propose de ne pas attribuer de subventions pour ces différents organismes car ils font partie des différentes grandes causes nationales pour lesquels la commune ne donne aucune participation.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur ces refus. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité pour les refus cités ci-dessus.

5) Société de chasse « La Diane » - Association « S'Poire » - Club de l'amitié de Vielverge et de Soissons

Bien que les associations citées ci-dessus n'aient pas envoyé de demande de subvention, Monsieur le Maire propose d'attribuer la somme de 100 € à chacune d'entre elles, car il s'agit des associations du village.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que ces associations ont participé aux différentes animations municipales qui ont eu lieu au cours de l'année 2009 et qu'elles seront à nouveau sollicitées pour les festivités 2010.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce à voix l'unanimité POUR l'attribution d'une subvention d'un montant de 100 € à chacune des associations suivantes : Société de chasse « La Diane » - Association « S'Poire » - Club de l'amitié de Vielverge.

6) L'entraide cantonale distribue une fois par semaine, tout au long de l'année, des colis pour venir en aide aux familles les plus démunies du canton de Pontailleur-sur-Saône. Cette distribution se fait en étroite collaboration avec les assistantes sociales du Conseil Général qui évaluent leurs besoins.

Pour permettre à cet organisme de poursuivre sa mission, Monsieur Alain CHARLET invite le Conseil Municipal à se prononcer sur l'octroi d'une subvention à hauteur de 50 € en faveur de l'entraide cantonale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce à voix l'unanimité pour l'attribution d'une aide financière de 50 € en faveur de l'aide cantonale.

7) L'A.S. TALMAY Football sollicite une aide financière de notre commune pour la saison sportive 2009/2010. Ce club sportif compte 2 jeunes issus de Vielverge. La subvention permettrait d'améliorer leurs installations.

Monsieur Alain CHARLET invite le Conseil Municipal à se prononcer sur l'octroi d'une subvention de 50 €, soit le forfait.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce à voix l'unanimité POUR l'octroi d'une subvention de 20 € à l'A.S. Talmay.

Filet Pare ballons :

Depuis sa création, le terrain multisports situé place de l'Orcheran ne désemplit pas. Les jeunes de notre village apprécient cette installation, mais certains utilisateurs du terrain ont eu des comportements inacceptables, comme pénétrer dans une propriété privée sans autorisation du propriétaire, insulter les personnes chez qui le ballon était tombé et qui ne le renvoyaient pas assez vite, etc.

Suite aux différentes plaintes des riverains, le conseil lors de la séance du 4 septembre 2009 reconnaissait la nécessité d'installer un filet pare ballons.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a reçu un devis actualisé de la société « Sols et Equipements Sportifs » de Toutry (21460) pour la fourniture et la pose du filet pour un montant de 7 176 € TTC, soit 6 000 € HT.

Monsieur Alain CHARLET rappelle que cet investissement a été prévu au budget primitif 2010 pour une enveloppe de 10 000 €.

Il indique également que cette acquisition peut bénéficier d'une subvention de l'Etat dans le cadre de la Dotation Globale d'Equipement à hauteur de 30 % du montant HT, soit la somme de 1 800 €.

Pour pouvoir préparer le dossier de demande de subvention, il est nécessaire d'adopter la délibération ci-dessous.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'acquérir un filet pare ballon à installer autour du terrain multisports situé place de l'Orcheran dans la limite des crédits votés dans le cadre du budget primitif 2010, soit la somme de 10 000 €,
- de solliciter une aide financière auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation Globale d'Equipement à hauteur de 30 % du montant HT des travaux à réaliser,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

Part scolaire :

La part scolaire est la somme versée par chaque commune du RPI pour chaque enfant scolarisé. Il était de "tradition" d'augmenter cette somme tous les ans de 2 Euros, ce qui porterait la part scolaire à 55 Eurospar enfant.

L'année dernière, le conseil trouvait que la somme était trop importante, et il avait décidé une augmentation de 1 Euro. Lors du dernier conseil d'école, en présence des maires de Cléry et de Perrigny sur l'Ognon, il a été convenu d'augmenter la part scolaire de 1 Euro cette année encore.

Monsieur le Maire propose un montant de part scolaire à 54 €uros, soit un €uro d'augmentation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'augmenter la part scolaire de 1 €uro.

Augmentation de la durée hebdomadaire de travail de la gérante de l'A.P.C. :

Mademoiselle Cindy FRELIN est employée actuellement 16 heures par semaine (4 demi-journées de 4 heures). En plus de son activité à l'Agence Postale Communale, elle accomplit diverses tâches de secrétariat de mairie.

Afin de lui permettre de se former sur les différents aspects du poste (urbanisme, état civil, budget, etc.) et de seconder dans tous les domaines la secrétaire de mairie, Monsieur le Maire propose d'augmenter sa durée hebdomadaire d'emploi de 1 heure 30 pour obtenir un mi-temps de 17h30 (durée qu'elle effectue à l'A.P.C. d'Heuilley sur Saône).

Après contact avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, Monsieur le Maire indique qu'il n'est pas nécessaire de supprimer le poste actuel pour en créer un à 17h30, il y aura juste une information à transmettre au Comité Technique Paritaire. Il conviendra d'établir un nouveau contrat garantissant les mêmes conditions en matière de rémunération et de durée du contrat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 7 voix POUR et 2 Abstentions :

- d'augmenter la durée hebdomadaire de travail de la gérante de l'Agence Postale Communale à compter du 1^{er} mai 2010,
- charge Monsieur le Maire d'effectuer tous les actes administratifs pour l'application de cette décision.

Proposition d'achat de parties de terrains communaux

Par courrier en date du 5 mars 2010, adressé à l'ensemble du Conseil Municipal, Monsieur Fabien GUÉRITÉE, Madame Françoise GUÉNON, Madame Françoise GUÉRITÉE, Monsieur et Madame Didier SACHS sollicitent soit la réfection des chemins menant à leurs propriétés respectives de la rue des Cailloux, soit l'achat des parcelles situées devant leurs propriétés.

Madame Françoise GUÉRITÉE, Madame Christine SACHS et Monsieur Fabien GUÉRITÉE étant présents dans l'assemblée, Monsieur le Maire les invite à sortir afin de pouvoir débattre en toute sérénité.

Monsieur le Maire donne à chaque conseiller une copie du courrier, un extrait cadastral de la rue des Cailloux et fait passer différentes photos des lieux.

Les chemins menant aux différentes propriétés ne sont pas plus dégradés que d'autres chemins non revêtus, la réalisation d'un décaissement avec apport de concassé ne semble pas être une nécessité. La commune n'a pas à créer, non plus, de nouveaux accès pour une même propriété.

Une copie d'un second courrier donné ce soir même par Madame Françoise GUÉRITÉE est également remise à l'ensemble des conseillers.

L'achat d'une partie de la voirie nécessiterait la création de nouvelles parcelles, en maintenant dans la partie communale tous les réseaux pouvant exister.

Monsieur le Maire propose d'organiser une réunion avec les signataires du courrier et les membres du conseil qui le souhaiteraient et de remettre à l'ordre du jour du prochain conseil ce point si nécessaire.

Déplacement du Point d'Apport Volontaire :

L'agrandissement des ateliers communaux afin de protéger le tracteur impose le déplacement du Point d'Apport Volontaire. Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agissait également d'un projet prévu lors de la campagne municipale.

Après contact avec le Syndicat mixte des déchets ménagers et avec son accord, Monsieur le maire propose de l'implanter rue des Cailloux. Il fallait un endroit permettant le retournement des camions et le stationnement des véhicules des personnes utilisant le P.A.V.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à 7 voix POUR et 2 Abstentions, l'implantation rue des Cailloux du Point d'Apport Volontaire.

Demande de remboursement du SIAAEF :

Le Syndicat Intercommunal d'Adduction et d'Assainissement d'Eau de Flammerans a informé par mail l'ensemble des membres titulaires du comité syndical des derniers échanges que le Président a eu avec les services du Conseil Général.

Le Conseil Général a donc retenu le coût HT des études pour Soissons et Vielverge d'un montant de 132 562.71 € qu'il subventionne à 50%.

Le syndicat va donc recevoir la somme de 66 169.19 € en deux versements, l'un de 23 820.91 € qui représente la part de Soissons cette année, l'autre de 42 348.28 € (la part de Vielverge) en 2011.

Sur le coût total HT des études, la commune a réglé sa part des 60 000.00 € demandés en 2009 (38 535.21 € le 10/06/09). Elle a également remboursé sa part des intérêts de la ligne de trésorerie qui s'élevaient à 3 366.34 € (2 162.04 € le 16/12/09). Le syndicat prend à sa charge la TVA soit 25 982.30 €.

Il reste donc à verser sur les études la somme de 6 393.52 € soit 4 106.26 € pour Vielverge selon la clé de répartition habituelle.

Monsieur le Maire donne lecture des échanges de mail avec le président du syndicat. Il indique avoir pris attache des services du Conseil Général, Messieurs SAHNOUNE, chef du Service Politique de l'Eau et BAROZET qui suit le dossier du SIAAEF, ces derniers ont confirmé les éléments donnés par Dominique GIRARD.

Après débat, le conseil est invité à se prononcer sur le remboursement au SIAAEF.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à 8 voix POUR, et 1 Abstention, le remboursement au syndicat du solde des études d'assainissement en demandant un report de paiement en 2011 sans intérêt si possible.

Entretien des bâtiments communaux :

Les toits des bâtiments communaux (mairie, ateliers et salle des fêtes) ont quelques désordres au niveau des gouttières et de la couverture. L'entreprise DONOLO de Flagey les Auxonne nous a fait parvenir un devis estimatif qui s'élève à 1 017.20 € TTC.

Monsieur le maire donne lecture du détail des interventions.

Après discussion, les conseillers décident de ne pas consulter d'autres entreprises pour obtenir un 2^{ème} devis, celui de l'entreprise DONOLO paraissant raisonnable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à 8 voix POUR et 1 Abstention, la réalisation des différents travaux par l'entreprise DONOLO.

Convention avec le Conseil Général pour le mobilier de la bibliothèque municipale :

Le conseil municipal précédent avait signé une convention avec le Conseil Général de la Côte d'Or dont l'objet était de mettre gracieusement à la disposition de la commune du mobilier pour la bibliothèque.

Cette convention est arrivée à son terme le 29 mars 2010 et, conformément à l'article 4 de cette dernière, nous devons faire le choix, soit de restituer le mobilier au Conseil Général, soit d'en faire l'acquisition au prix de 50% de sa valeur hors taxes.

La dépense sera d'un montant de 3 147.01 €, dépense non prévue au budget. Monsieur le maire a contacté les services de la Médiathèque de Côte d'Or, dépendant du Conseil Général, pour savoir s'il serait possible d'obtenir un éventuel étalement du remboursement. La directrice étant actuellement en vacances, la réponse ne pourra être apporté qu'au cours de la semaine à venir.

Sans mobilier la bibliothèque ne pourra plus fonctionner, il faut donc décider du maintien ou non de la bibliothèque.

Malgré sa faible activité, Monsieur le Maire trouve nécessaire de conserver ce lieu de connaissance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir la bibliothèque, et donc d'acquérir le mobilier.

Agrandissement des ateliers communaux :

En l'absence de réception du devis, ce point est reporté.

Un débat est néanmoins amorcé sur la réalisation technique du bâtiment et sur son emplacement.

Questions diverses :

✓ Décision modificative : suite à l'inscription en non-valeur décidée lors du conseil précédent pour la somme de 23,52 €, il nous faut prendre une décision modificative afin de pouvoir passer l'écriture.

Monsieur le Maire propose la décision suivante :
Article 654 (Pertes sur créances irrécouvrables) : + 24.00 €
Article 6533 (Cotisations de retraite) : - 24.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité la décision modificative.

✓ Monsieur le Maire a signé une convention de partenariat avec La Poste afin d'illustrer des enveloppes pré affranchies avec des vues de Vielverge. Ces enveloppes seront vendues à l'A.P.C. mais également sur l'ensemble du canton. Monsieur le maire a réalisé différentes illustrations et souhaite que les membres du conseil indiquent leurs préférences.

✓ Suite à une demande lors du précédent conseil, Monsieur le Maire s'est renseigné auprès du garde forestier et donc le diamètre du bois à prendre en compte pour qu'il soit vendu est de 7 cm « petit bout ».

✓ Gérald THIBERT informe que les bus Transco ne passent plus à Vielverge pour le marché d'Auxonne, (également signalé par une habitante juste avant la réunion). À priori, Transco passerait à la demande. Alain CHARLET les contactera pour connaître la raison de la suspension du ramassage, et informera les habitants des dispositions à prendre pour bénéficier du transport.

✓ Boris OUDOT indique que de plus en plus de personnes se plaignent du comportement de Monsieur Pierre B.
Monsieur le Maire indique qu'il a convoqué par trois fois cette personne qui n'a pas daigné répondre à la convocation. Il a fait intervenir la Gendarmerie Nationale qui n'a pu que lui rappeler les faits répréhensibles comme l'usage intempestif du klaxon. Malheureusement le reste de ses comportements ne tombent pas sous le coup de la loi.
L'ensemble du conseil espère qu'il ne se passera jamais rien de grave.

~~~~~

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h22.



La Secrétaire de séance,

Le Maire,

Corinne CORTOT

Alain CHARLET